



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Concurrence,
Consommation
Répression des Fraudes
et Métrologie

Service Métrologie Légale

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

**DECISION n° 22.19.110.008.1 du 6 octobre 2022
modifiant la décision n°10.19.110.005.1 du 20 mai 2010
portant attribution d'une marque d'identification
(société ADEMI PESAGE)**

**Le préfet de Maine et Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé ;

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des Directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 avril 2021 accordant délégation de signature à la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu la décision n°10.19.110.005.1 du 20 mai 2010 attribuant la marque d'identification AJ 49 à la société ADEMI PESAGE, modifiée en dernier lieu par la décision n°22.19.110.001.1 du 5 janvier 2022 ;

Vu le courrier de la société ADEMI PESAGE en date du 21 septembre 2022, indiquant les modifications apportés à ses activités réglementées (extension des activités de P.M.A. à la vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement automatique) ;

Considérant que les modifications présentées sont de nature à modifier la décision d'attribution de marque susvisée ;

Sur proposition de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire ;

DECIDE

Article 1^{er} :

L'annexe à la décision n°10.19.110.005.1 du 20 mai 2010 modifiée est remplacée par celle jointe à la présente décision.

Article 2 :

Les autres dispositions de la décision n°10.19.110.005.1 du 20 mai 2010 modifiée sont inchangées.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de Maine et Loire, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, ainsi que d'un recours hiérarchique dans le même délai de 2 mois auprès du ministre de l'économie et des finances, Direction générale des entreprises, Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises, Sous-direction de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie.

Elle peut également être déférée au tribunal administratif de Nantes dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou dans le délai de 2 mois à compter du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 :

La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société ADEMI PESAGE.

**Pour le Préfet et par délégation,
pour la Directrice régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités,
le chef du service Métrologie Légale,**

Pascal GUILLAUD



Annexe à la décision n°22.19.110.008.1 du 6 octobre 2022

Liste des ateliers concernés et activités exercées

Implantation	Réparation IPFA	Vérification périodique IPFA	Réparation IPFNA	Vérification périodique IPFNA
ADEMI PESAGE - Siège Rue Gutenberg Z.I. La Bergerie 49280 LA SEGUINIÈRE	X	X	X	X
ADEMI PESAGE - Agence de Cholet Rue Gutenberg Z.I. La Bergerie 49280 LA SEGUINIÈRE			X	X
ADEMI PESAGE - Agence de La Roche Vendéopôle Vendée Centre 3 rue des Ouchelinières 85480 BOURNEZEAU			X	X
ADEMI PESAGE - Agence de Bordeaux 9 chemin de la Vieille Ferme 33650 MARTILLAC			X	X
ADEMI PESAGE - Agence de Limoges Parc Océalim 5 rue Charles Lindberg 87270 COUZEIX			X	X
ADEMI PESAGE - Agence du Mans 2 rue de Corse 72000 LE MANS			X	X
ADEMI PESAGE - Agence d'Ile de France Parc d'activité des Bourguignons-Bâtiment B7 31 rue du Pont aux Pins 91310 MONTLHERY			X	X
ADEMI PESAGE - Agence de Nantes / Rennes - Site de Rennes Z.A. du Chêne Vert 15 rue de la Haie de Terre 35650 LE RHEU			X	X
ADEMI PESAGE - Agence de Nantes / Rennes - Site de Nantes Z.A. du Taillis 4 rue des Bosquets 44840 LES SORINIERES			X	X
P.M.A. 2 rue Georges Cuvier 67610 LA WANTZENAU		X	X	X